

## **Réunion Publique**

### **Voisines**

### **25 septembre**

*32 participants présents dans la salle*

#### **Jean-Yves OLLIVIER, Président de la CPDP**

Merci d'avoir répondu à notre invitation pour participer à cette réunion du débat public. Merci à Madame le Maire de Voisines qui nous accueille. Je vous passe la parole pour quelques mots aux participants.

#### **Marceau VANHOVE, Maire de Voisines**

Je suis ravie de voir que presque toutes les chaises sont occupées, ce qui veut dire que ce débat public intéresse une bonne partie de la population. Ma foi, je souhaite un fonctionnement tout à fait bien pour toute cette réunion et une bonne continuation pour la suite.

#### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci, Madame le Maire. Et merci de nous accueillir dans les locaux communaux.

Cette réunion s'intègre dans le cadre d'un grand débat public qui concerne deux projets de gazoducs qui sont physiquement en continuité :

- Celui qui vous concerne est celui du Val de Saône, qui va de Voisines à Etrez dans l'Ain.
- Ensuite, le deuxième projet de gazoduc qui va d'Etrez à Saint-Avit dans la Drôme. Nous étions d'ailleurs, hier, à Saint-Avit. Donc vous voyez que nous parcourons aussi ces territoires concernés par le projet.

#### Les principes du débat public

---

#### **Jean-Yves OLLIVIER**

Qu'est-ce qu'un débat public ? Je vais vous présenter d'abord le débat public et les conditions dans lesquelles nous allons discuter. Ensuite, je passerai la parole au maître d'ouvrage GRTgaz qui fera une présentation synthétique du projet avant le cœur de la réunion qui est principalement un jeu de questions/réponses sur le projet qui vous concerne.

Ce débat public a été décidé par la Commission nationale du débat public, qui est une autorité indépendante, qui a été saisie de ce grand projet de gazoduc par GRTgaz, et a décidé d'organiser un débat public.

Donc la Commission nationale est chargée de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national et ayant un impact important sur le territoire.

Le projet tel qu'il a été présenté par GRTgaz est effectivement un projet d'envergure, vu que, de la Drôme à Voisines, il n'y a pas loin de 400 kilomètres de conduites, et que l'impact territorial est manifeste.

Deuxième mission de la Commission nationale, c'est de veiller à ce qu'il y ait de bonnes conditions d'information du public pour émettre des avis et des recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

Il est important de souligner que ces réunions d'information et d'échange se tiennent avant les décisions de réalisation. Nous sommes donc dans un état de projet et non pas avec un tracé défini. Mais il y a un fuseau d'études et un projet dont la décision de réalisation n'a pas encore été prise.

La Commission nationale, pour mener ce débat public, désigne une Commission particulière qui est constituée de six membres. A ma droite, c'est Michel Habig. Michel Rostagnat qui est l'un des membres dans la salle, au fond. Jean Sornay qui est dans la salle également. Et Séverine Barberet. Il y a donc cinq membres sur les six. Vous avez le profil des membres de la Commission dans la lettre du débat public qui vous a été distribuée à l'entrée et qui vous montre la variété des profils des membres qui participent à cette Commission.

La Commission particulière du débat est une Commission également indépendante, c'est-à-dire que nous ne sommes dépendants ni du maître d'ouvrage GRTgaz ni des pouvoirs publics. C'est-à-dire que nous avons organisé le débat dans les conditions qui nous semblaient les plus favorables pour assurer cette mission.

Donc la Commission particulière organise et anime les débats. Elle veille à ce qu'il y ait une information complète, transparente et objective diffusée à destination des populations concernées. Elle doit permettre à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites qui peuvent être rédigées soit par des individus soit des collectifs, associations de protection de la nature, organismes consulaires ou collectivités. Enfin, la Commission particulière veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public.

Le débat public lui-même répond à trois principes fondamentaux :

- D'une part, l'équivalence, c'est-à-dire que dans le cadre des réunions publiques toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition sur le projet qui est présenté.
- Deuxième principe, la transparence. Il faut que l'information diffusée soit claire, lisible et accessible. En particulier, nous avons, dans la phase préparatoire, travaillé avec le maître d'ouvrage pour que le dossier du maître d'ouvrage auquel vous avez accès soit un document lisible par tous et ne soit pas un document de spécialiste du gaz ou un document d'ingénieur. Donc il faut que ce soit accessible au plus grand nombre.
- Enfin, l'argumentation. Le débat se construit sur la base d'opinions argumentées. Il ne s'agit pas de faire des référendums pour ou contre le projet. Il s'agit d'écouter les arguments proposés par les uns ou par les autres en faveur du projet, contre le projet ou pour des modifications au projet tel qu'il est présenté.

La Commission particulière est elle-même soumise à deux principes déontologiques :

- D'une part, la neutralité. La Commission particulière n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même. Nous ne sommes pas en conclusion des débats, à proposer la réalisation, la non-réalisation ou la modification du projet. Nous sommes un miroir du débat et des argumentaires qui nous sont présentés.
- L'indépendance : comme je l'ai précisé tout à l'heure, la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Le débat public. D'abord, pour votre information, nous allons organiser 19 réunions publiques comme celle d'aujourd'hui, échelonnées depuis la Drôme jusqu'à Voisines. 19 réunions dont 17 se tiennent dans des communes concernées par le fuseau et 2 ayant un objectif un peu particulier qui est d'approfondir plus les raisons et les arguments en faveur de la réalisation, les raisons qui poussent à proposer de tels projets.

Ces deux réunions seront, l'une, organisée à Dijon, le 22 octobre, et l'autre à Lyon, le 23 octobre. Mais elles s'intègrent dans le cycle de débat public, donc ouvertes à tous, avec cette spécificité d'analyser plutôt les raisons qui ont poussé à proposer la réalisation de ce projet.

La suite du débat : les 19 réunions vont se tenir jusqu'à la fin décembre. A la fin de ce cycle de réunions, la Commission particulière produit un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées. Il faut signaler que toutes les réunions publiques sont intégralement enregistrées et donnent lieu à la publication d'un verbatim, c'est-à-dire d'un compte-rendu exhaustif de chacune des réunions. Ces comptes-rendus, ces verbatims, sont mis en ligne sur le site Internet du débat public dont vous avez l'adresse sur les documents qui vous ont été diffusés. De même que tous les documents concernant le débat lui-même, c'est-à-dire les dossiers du maître d'ouvrage dont vous avez des versions papier qui ont été distribuées, la lettre du débat public et les contributions écrites que peut fournir tel ou tel collectif ou individuel, et les questions qui ont été posées par écrit par des participants au débat public, qui s'adressaient soit à la Commission particulière sur le rôle de la Commission, soit au maître d'ouvrage. Ces questions que nous recevons sont transmises au maître d'ouvrage qui nous propose la réponse dans des délais rapides de quelques jours maximum. C'est à partir de ces éléments-là que nous faisons un compte-rendu du déroulement de ce débat public.

Ce document est bien sûr public et est également mis en ligne sur le site Internet. Le maître d'ouvrage ayant connaissance de ce compte-rendu et ayant également connaissance des conclusions qu'en tire la Commission nationale, a trois mois pour répondre aux préoccupations et aux arguments présentés dans le cadre du débat public. Et les réponses du maître d'ouvrage sont également publiques.

Voilà l'architecture générale du débat public.

Voici le déroulement d'une réunion publique, donc le déroulement de notre réunion de ce soir : d'une part, GRTgaz va faire une présentation synthétique du projet pour que tout le monde ait l'information de base. Mais encore une fois, vous avez des documents plus précis qui vous sont distribués ou accessibles sur le site Internet. La règle du débat public veut que tout le monde soit à égalité et que le maximum de gens puissent s'exprimer. Il est donc souhaité que le temps de parole maximal pour chaque intervenant soit de l'ordre de quatre minutes. Et nous demandons pour le verbatim qu'il se présente en signalant qu'il est soit un individuel soit qu'il est le représentant d'une association ou d'un organisme divers, dans la mesure où l'intervention sera reprise en compte dans le compte-rendu de la réunion.

GRTgaz ou la CPDP répondra en fonction du type de question posée. Et si quelqu'un a un argumentaire beaucoup plus lourd en faveur de tel ou tel sujet particulièrement aigu, qui demande une argumentation qui dépasse les quatre minutes de temps de parole, à ce moment-là il a possibilité de rédiger un cahier d'acteur qui est adressé à la Commission particulière, qui le publie et le diffuse à la fois sous forme

papier et sous forme Internet. Et vous avez toute possibilité de connaître les conditions d'élaboration d'un tel cahier d'acteurs.

Merci pour votre participation. Je vous signale qu'une collation sera servie à la fin de ce débat public, dans la pièce à côté.

Je passe la parole au maître d'ouvrage, Monsieur Suisse-Guillaud qui va présenter le projet, d'une part, dans son ensemble, dans la mesure où Val de Saône et Arc Lyonnais ont quand même quelques liaisons entre eux. Et d'autre part, plus spécifiquement, le projet Val de Saône et sa partie Nord, c'est-à-dire la région de Voisines.

## Présentation du projet Val de Saône

---

### **Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur de projet**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs les membres de la Commission. Merci Madame le Maire pour votre accueil. On est content de venir dans une commune gazière – on peut appeler Voisines une commune gazière puisque vous êtes le siège d'une importante implantation de GRTgaz. J'y reviendrai. Et enfin, bonsoir Mesdames et Messieurs, et merci pour votre venue.

Si Voisines connaît son deuxième débat public – vous aviez peut-être participé à Arc-en-Barrois à une réunion sur le même projet mais qui s'appelle Arc de Dierrey (premier débat public). Nous faisons le deuxième débat public. Pour GRTgaz, cela devient non pas une habitude parce que c'est un dispositif lourd et exigeant, mais nous en sommes au quatrième débat public. Et nous pensons que cet exercice est utile pour améliorer nos projets, pour écouter le territoire.

Alors on essaiera, ce soir, de montrer que l'on vous écoute. Et on essaiera de surtout bien vous montrer, quand on le réalisera, qu'on vous a bien entendus.

Ce débat public va de Saint-Avit, au Nord de Valence jusqu'à Voisines : 350 kilomètres. Et je pense que la CNDP a eu une excellente idée car si ces deux projets, au Sud Arc Lyonnais, au Nord Val de Saône, vous verrez tout à l'heure qu'ils sont dans la continuité l'un de l'autre, et il est cohérent d'en parler de manière simultanée. Donc je pense que la CNDP a été clairvoyante, et nous tenions à le dire.

Monsieur le Président l'a dit, ces deux projets ne sont pas décidés. Je vous détaillerai le calendrier tout à l'heure. Donc ils ne sont pas sous la pression de la réalisation. On a donc du temps pour revenir vous voir. On reviendra vous voir, Madame le Maire, pour la bonne ou la mauvaise cause, et Messieurs les Maires qui sont dans la salle. Evidemment, si vous souhaitez faire des réunions avec vos populations, une fois que l'on aura un peu plus de détails sur le tracé, cela nous amène à fin 2014, nous reviendrons vous voir avec plaisir.

Au cours de cette réunion, nous ne pourrons pas traiter tous les sujets. En accord avec la Commission, on a donc choisi un certain nombre de thématiques qui vous concernent. Et comme il n'y a pas de questions illégitimes, comme le dit souvent Monsieur le Président, on essaiera de répondre à toutes vos questions. Et pour ce faire, je suis accompagné de Thierry Lamy, le Directeur technique du projet, et de Ludovic Lecellier, le responsable des études. Et dans la salle, il y a trois gaziers dont le responsable local de l'exploitation. Donc s'il y a des questions, je demanderai à Monsieur le Président de les autoriser à prendre la parole, parce qu'ils seront plus compétents que moi.

Ce soir, nous allons parler de GRTgaz une minute. On vous rappellera que c'était l'ex-Gaz de France, mais vous le savez. Et on essaiera de répondre à la question « Pourquoi ces projets ? ». Les projets ont des objectifs différents, même s'ils

participent à un ensemble Nord-Sud d'assez grande ampleur, puisque c'est une diagonale gazière Fos-Dunkerque.

Et puis, ensuite, Thierry Lamy prendra la parole et vous indiquera les incidences que cela peut avoir sur le territoire. Et enfin, Ludovic Lecellier abordera le sujet du fuseau d'études sur votre territoire. On pourra donc regarder la carte et la détailler ensemble.

## I) Présentation de GRTgaz

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Qu'est-ce que GRTgaz ? GRTgaz est l'ex-Gaz de France évidemment. Maintenant, c'est une filiale à 75 % de Suez et à 25 % de la Caisse des dépôts. 3 000 personnes environ travaillent dans cette entreprise, organisée en quatre régions. Vous, vous êtes dans la région Nord-Est dont le siège est à Nancy. Et il y a environ 500 personnes dans cette région. Et plus spécifiquement, les gens qui travaillent sur votre secteur, il y a les gens qui sont à la station de compression. Et tout ce qui est réseau et canalisation est suivi par notre secteur de Neufchâteau, dans les Vosges.

Les deux métiers de GRTgaz, c'est d'acheminer le gaz depuis les arrivées au Nord et au Sud de la France aux points de consommation. Et nos clients sont soit les distributions publiques soit, évidemment, les grands industriels. Et l'autre métier de GRTgaz est d'entretenir cet outil industriel, ce réseau qui fait 32 000 kilomètres, que nous avons construit et que nos prédécesseurs ont construit en 50 ans. Les plus vieilles canalisations, en France, ont une cinquantaine d'années, un peu plus dans le Sud-Ouest. Donc cela donne une idée de la qualité de l'outil industriel.

Je vais maintenant vous parler de ce réseau de GRTgaz. Je vais peut-être vous demander l'autorisation de me lever, Monsieur le Président. Ceci est le réseau dit principal, qui fait 7 500 kilomètres. On est à Voisines, ici. Et les pastilles bleues sont des stations de compression. Le gaz circule à peu près à 30 kilomètres à l'heure dans les tuyaux. Et pour que ce gaz circule, il faut qu'il y ait des stations de compression qui le compriment et qui l'envoient dans un sens ou dans l'autre. Il fonctionne en Nord-Sud, en Est-Ouest, cela fonctionne absolument dans tous les sens. On vous l'expliquera grâce notamment aux stations d'interconnexion.

Le gaz arrive plutôt par voie terrestre, par gazoducs, par canalisations enterrées. Et il arrive par deux terminaux méthaniers, par navires, essentiellement d'Algérie pour Fos-sur-Mer qui est un gros point d'entrée gazier, du Qatar et du Nigeria pour Montoir-de-Bretagne à côté de Nantes. Donc vous voyez bien que la majorité du gaz – les flèches sont à peu près proportionnelles à la quantité de gaz qui arrive – est plutôt sur le Nord-Est de la France, ce qui entraîne – et vous verrez que c'est un des objectifs de Val de Saône, c'est de désengorger cette canalisation Nord-Sud, puisqu'elle existe depuis la fin des années 70. Elle est en 800 millimètres et elle traverse certaines communes voisines et Voisines – c'est le cas de le dire. Et on constate un engorgement, puisque le gaz arrive en majorité ici. Pour descendre du gaz dans le Sud, il y a cet engorgement qui est symbolisé par ce sablier, et cela crée une différence de prix d'environ 10 à 15 % entre une zone Nord que vous voyez ici et une zone Sud, différence de prix pour les industriels. Pour les particuliers, le gaz est au même prix partout, où que l'on soit en France.

Un petit zoom sur les deux projets. Saint-Avit, c'est un peu loin de chez vous. C'est à près de 400 kilomètres d'ici. C'est la Drôme des Collines, et c'est l'immédiat Nord de Valence. On remonte et on passe aux alentours de Lyon et on passe un peu à côté de l'aéroport de Saint-Exupéry, pour faire image. Et on arrive à Etrez, qui est aussi une cité gazière importante, Madame le Maire. Et là, il y a en plus un stockage. Saint-Avit

est aussi un point gazier important puisque ces canalisations ont vocation à relier des nœuds gaziers importants.

Et Etrez qui est situé à 20 kilomètres au Nord de Bourg-en-Bresse, l'eau traversant la Bresse, l'eau passant par Palleau. Palleau, c'est une station de compression intermédiaire, on en met à peu près tous les 150 kilomètres sur notre réseau. Et c'est aussi un axe Est-Ouest. Et puis, on contourne l'Est de Dijon, et on arrive à Voisines, le plateau de Langres, Selongey, et on arrive à Voisines.

C'est donc ce secteur-là qui vous intéresse évidemment. On va donc détailler un peu ce sujet-là.

## II) [Le projet Val de Saône](#)

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Qu'est-ce que Val de Saône ? Certains sont passés peut-être à la station. Vous avez vu des tubes. Ils seront de ce diamètre-là, ce sont des tubes de 1,20 mètre de diamètre que nous allons enterrer. Il y a en a quelques-uns de stockés à la station. Vous savez tout cela, vous avez déjà vu les travaux. Ce sont des tubes qui font à peu près 15 mètres à 18 mètres de long et qui sont soudés entre eux. On vous détaillera tout cela. 1,20 mètre de diamètre – on étudie aussi en 1,05 mètre. On verra le moment venu, le jour où on décidera du projet.

Le coût à ce stade des études, c'est environ 600 millions d'euros, mais on n'en est qu'à une phase très préalable des études. C'est financé par GRTgaz sur son budget d'investissement. La caractéristique de Val de Saône, c'est qu'il y a trois interconnexions. Ces grosses canalisations qui arrivent, il faut qu'il y ait une espèce de gare de triage qui permette de connecter les canalisations dans tous les sens, c'est ce que l'on appelle les interconnexions. Concrètement, à Voisines, cela va se passer comme ça – Jean va vous passer une photo aérienne de Voisines. Vous voyez tous la station de compression. Nous sommes à peu près à 2 kilomètres ici. Donc voilà la station de compression, vue aérienne.

Mes collègues et moi avons mis sur cette diapositive une emprise qui appartient à GRTgaz et qui permettra la création d'une future interconnexion. Je ne passe pas trop de temps. Si vous avez des questions, mon collègue Jean-Paul de Giovanni vous détaillera un peu ce sujet.

J'en ai fini avec la présentation qui m'incombait. Peut-être finir sur ce sujet par les objectifs du projet Val de Saône, pardon. Là, on retrouve la carte que vous connaissez maintenant : l'arrivée du gaz au Nord, l'encombrement ici. Et moins d'arrivée au gaz dans le Sud.

Vient d'arriver, il y a quelques années, la création d'un nouveau terminal méthanier à Dunkerque. C'est EDF qui réalise ce terminal méthanier. Un terminal méthanier, c'est un port qui permet de transborder le gaz depuis le bateau jusqu'au réseau. Ce terminal méthanier est en cours de construction. Il va arriver beaucoup de gaz, et le réseau qui existait n'était pas suffisant. Donc on construit actuellement les Hauts de France de Dunkerque à Compiègne. Pareil, même diamètre (1 200 millimètres – 1,20 mètre) enfoui sous un mètre de terre.

Arrive ensuite quelque chose que vous connaissez un peu et dont l'enquête publique vient de se terminer, qui va de Compiègne à Voisines. Donc on est sur nos terres, ou sur vos terres, Madame le Maire. C'est donc l'Arc de Dierrey. Et puis, arrive au Sud un autre gazoduc qui a les mêmes caractéristiques, c'est le gazoduc Eridan, qui part de Fos-sur-Mer, parce que la canalisation existante est plus petite (600 millimètres), et donc on a besoin de cette nouvelle canalisation. Et l'enquête publique a lieu ce mois-ci.

Arrivent sur le sol nos deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais. Ils complètent une diagonale ou une dorsale gazière Dunkerque-Fos. Et cela permettra de disposer à terme, à l'horizon 2020, 2022, 2025 – on en parlera – d'un équipement moderne et de grande capacité permettant de transiter du gaz depuis le Nord ou depuis le Sud assez rapidement. Donc cette diagonale confortera la sécurité de l'approvisionnement de notre pays.

Vous avez compris qu'Arc Lyonnais et Val de Saône étaient le chaînon manquant sur cette diagonale. Val de Saône sera réalisé plus tôt qu'Arc Lyonnais. Va-de-Saône est utile dans le sens Nord-Sud pour supprimer les engorgements. Et les industriels du Sud de notre pays demandent aux autorités de tutelle – le Ministère ou la Commission de régulation de l'énergie – que nous réalisions cet ouvrage justement pour supprimer cette différence de prix, puisque leur matière première ou leur énergie leur coûte, dans le Sud, dans le couloir de la chimie, par exemple à Lyon, 10 % de plus ou 15 % de plus qu'en région parisienne. Donc Arc Lyonnais participe aussi à cette diagonale, mais sa fonction est un peu autre. Et il ne sera décidé que le jour où le troisième terminal méthanier de Fos-sur-Mer, qui est porté par Shell dont le projet existe, le dossier est déposé, sera lui-même décidé. Donc on est plutôt à l'horizon 2020-2022.

J'en ai fini. Thierry Lamy va vous présenter les incidences de ce projet sur le territoire. Merci.

### III) Les incidences du projet sur le territoire

#### **Thierry LAMY, Chef de projet Val de Saône**

Merci. Bonsoir à tous. Après la présentation du projet et de ses enjeux, je vous propose d'aborder la partie technique, et les incidences qu'un projet de construction de canalisation pourrait avoir sur le territoire.

Cette image représente schématiquement différentes phases d'un chantier que je vais vous détailler parce que les principales incidences d'un tel projet sont pendant la phase de chantier. Peut-être que certains se souviennent d'un chantier de la fin des années 70, il y a pratiquement 35 ans. Un chantier se décompose en trois grandes phases :

- une première phase qui est la préparation du chantier ;
- une deuxième qui est la pose de la canalisation ;
- et une troisième qui est la remise en état des terrains.

Mais la première chose que nous faisons, c'est un état des lieux avec les propriétaires exploitants concernés par la parcelle qui va être traversée. Il y a donc un état des lieux qui est dressé. Et ensuite, on peut intervenir. Donc la première phase, c'est la préparation de la piste de travail. Pour une canalisation de 1,20 mètre de diamètre, la piste de travail fait 40 mètres de large. Donc il y a 40 mètres de large qui sont immobilisés pendant la durée du chantier.

Une fois que cette piste de travail est prête, on peut passer à la suite, c'est-à-dire que l'on va amener les tubes le long de cette piste de travail – donc les engins peuvent circuler sur cette piste de travail et circulent de manière privilégiée sur cette piste de travail. Ils circulent sur les routes pour y accéder, mais ils fonctionnent, après, sur la piste de travail. Les tubes sont placés le long de la piste de travail.

Ensuite, les tubes sont soudés entre eux, c'est-à-dire que l'on construit la canalisation. Ce sont des soudures automatiques – on aperçoit ici les cabines – pour fabriquer la canalisation. Une fois construite, on ouvre la tranchée avec des engins de travaux publics en prenant soin de trier la terre, c'est-à-dire que l'on sépare la terre

végétale – à gauche sur le schéma – des déblais, puisque, lors de la remise en état, on met la terre végétale dessus pour favoriser la reprise des cultures. Donc on a construit la canalisation. On a ouvert la tranchée.

L'étape d'après, c'est mettre la canalisation dans la tranchée. On utilise des engins dédiés qui portent la canalisation et qui vont la mettre dans la tranchée. Pour une canalisation de 1,20 mètre de diamètre, elle est recouverte d'un mètre de terre, donc cela fait une profondeur de tranchée d'environ 2,50 mètres.

Une fois mise dans la tranchée, on procède à la remise en état. Donc on remblaise, d'abord les déblais, ensuite les terres végétales. On égalise le terrain tel qu'il était à l'initial. Et à ce moment-là, on voit ici la largeur de la piste de travail juste après les travaux. Un deuxième état des lieux est dressé avec le propriétaire, et on peut dresser aussi, à ce moment-là, un constat contradictoire pour évaluer les préjudices créés par le chantier.

Comme je l'ai dit précédemment, la principale gêne est pendant la phase chantier. Il y a une circulation accrue puisque l'on accède au chantier pour le réaliser. Donc cela peut créer quelques perturbations sur le territoire, et notamment des plans de circulation peuvent être amenés à être réalisés avec notamment les mairies pour définir par où passer et aussi limiter l'impact et favoriser la cohabitation entre le chantier et les riverains.

Sur l'agriculture, les pertes de production seront indemnisées selon un barème défini avec les Chambres d'agriculture. Donc sur tout le territoire, il y a un dialogue avec les Chambres d'agriculture – quatre départements sont concernés par ce projet. On a la chance de pouvoir discuter avec les quatre en même temps, donc cela nous permet d'avoir quelque chose de plus homogène sur notre projet. Le barème est défini avec elles. Et le tri des terres a aussi vocation à limiter les impacts sur les cultures et sur le milieu agricole.

Concernant l'environnement, des perturbations aussi ont lieu pendant le chantier. Cela peut être créé par la circulation des engins, notamment aussi par le creusement des tranchées. Donc là, on met en place des mesures spécifiques. Suivant les enjeux, on peut être amené à choisir par exemple la période des travaux ou le mode de traversée de certaines zones sensibles. Ce sont des choses que l'on peut être amené à décider lors des études. Et pour suivre tous nos engagements en matière d'environnement, le chantier est suivi par un spécialiste de l'environnement pour suivre toutes les problématiques d'environnement pendant le chantier.

Un tel projet a aussi des retombées sur l'économie régionale. GRTgaz est implanté depuis 35 ans ici. Mais après le projet, il y a encore une vie, il y a l'exploitant qui reste là. Donc dès la phase projet, dès la phase achat, GRTgaz s'efforce de maximiser les retombées locales notamment en essayant de favoriser les entreprises locales de travaux publics ou de transport. Ce sont des activités que l'on peut retrouver couramment dans nos chantiers, sous-traitées en local. On a aussi un recrutement de main-d'œuvre parfois. Sur un chantier qui dure 18 à 24 mois, sur toute la durée du tracé, on peut aussi faire appel à de la main-d'œuvre locale. Cela amène jusqu'à 600 personnes tout au long du chantier. Donc ce sont des gens qui vont se nourrir et être hébergés à proximité du chantier. Donc forcément, cela a aussi des retombées sur l'économie locale.

Une fois le chantier réalisé, que reste-t-il ? Quels sont les impacts d'un projet de canalisation, donc si on se met dans la situation actuelle ? Associée à la canalisation, il existe une bande de servitude, comme sur la canalisation existante. La largeur de cette servitude pour une canalisation de 1,20 mètre est de 20 mètres de large. Sur cette servitude, il est interdit de construire et de planter des arbres de plus de 2,70 mètres. Sinon, il n'y a pas de restriction sur les autres cultures dans cette bande. Cette servitude

donne lieu à la signature d'une convention amiable entre le propriétaire et GRTgaz. Peut-être que certains d'entre vous ont été concernés par la canalisation qui existe aujourd'hui. Donc ce sera encore le cas. C'est une campagne de prévention qui a lieu au cours du projet.

Autre impact. Qu'est-ce qui reste après la canalisation ? Quelles sont les restrictions en matière d'urbanisation ? On retrouve les 20 mètres de large non constructibles – c'est la servitude dont je viens de parler. Et en dehors de cette servitude, les constructions sont autorisées avec une réserve pour les établissements recevant du public dans une bande de 600 mètres de part et d'autre de la canalisation, où une analyse doit être réalisée pour vérifier la possibilité d'implanter un établissement recevant du public, type salle des fêtes ou école par exemple. Mais au-delà de cette bande, il n'y a aucune restriction. Et dans cette bande aussi, toutes les maisons individuelles peuvent être construites, il n'y a pas de restrictions à ce niveau-là.

Les incidences prévisibles après la mise en service. Qu'est-ce qui reste ? Sur l'agriculture, on l'a dit, le tri des terres favorise la reprise rapide des cultures. Quelque temps après les travaux, la végétation et les cultures reprennent leurs droits, et les travaux de canalisation s'effacent. Restent visibles les bornes et balisages que vous pouvez voir par exemple sur la photo de droite. D'une borne à l'autre, on doit pouvoir repérer la canalisation, donc cela reste quand même un ouvrage discret. Vous trouverez aussi quelques postes de sectionnement tous les 10 à 20 kilomètres. Par exemple, le plus proche d'ici se situe à Le Chay sur la canalisation existante. Ce sont des robinets qui ont pour objectif d'arrêter la circulation du gaz en cas de besoin, en cas de maintenance.

Et puis aussi, dans votre région, en région forestière, on peut avoir quelques impacts sur le paysage ou le milieu naturel puisque dans les secteurs boisés traversés on peut voir le layon dans la forêt. En descendant sur la route de Perrogney-les-Fontaines, on peut voir, à droite, les bornes, les balises et quelques passages de la canalisation dans les bois et dans les secteurs boisés.

Voilà ce que je voulais dire en première approche sur la partie technique du projet et l'ampleur qu'il pourrait avoir. Maintenant on va essayer de se rapprocher encore un peu plus de vous et de votre territoire en vous présentant le fuseau d'études soumis au débat public. Et là, je laisse la parole à Ludovic Lecellier, le responsable des études, qui va vous présenter ce fuseau d'études.

#### IV) [Le fuseau d'études du projet](#)

##### **Ludovic LECELLIER, Responsable des études**

Merci, Thierry. Bonsoir à tous. Le projet Val de Saône s'étend sur environ 200 kilomètres. Il traverse quatre départements administratifs, mais plus que ces quatre départements administratifs, on traverse quatre régions naturelles distinctes. Vous pouvez voir, du Sud au Nord, la Bresse en partant d'Étrez, puis le Val de Saône, les plaines de l'Est-Dijonnais, pour arriver sur le plateau de Langres où nous sommes ce soir.

Ce fuseau d'études de quatre à cinq kilomètres de large a été défini en s'appuyant sur la canalisation existante qui a été posée à la fin des années 70. Comme vous l'a dit tout à l'heure mon collègue Monsieur Suisse-Guillaud, c'est un diamètre de 80 centimètres qui relie déjà Voisines, Palleau et Étrez.

L'environnement autour de la canalisation, même s'il a un peu évolué, permet d'envisager de rester en parallélisme immédiat ou à proximité de cette canalisation. Vous pourrez voir dans la diapositive suivante que le fuseau que nous vous présentons ce soir n'est pas tout à fait rectiligne car il est issu des premières études des enjeux que

nous avons réalisées sur le territoire. Le fuseau englobe la canalisation existante en tenant compte de l'urbanisation, des infrastructures telles que les autoroutes, le patrimoine archéologique, les territoires de chasse ou encore le patrimoine naturel et les paysages.

Si on zoome sur votre secteur, juste pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez retrouver cette carte sur le petit cahier « Val de Saône » que vous avez normalement pris à l'entrée, page 17. Comme je vous le disais, le fuseau que l'on vous présente ce soir n'est pas centré sur la canalisation existante. Pourquoi ? Parce que les premiers enjeux identifiés assez rapidement ont été le projet de création d'un parc naturel entre les forêts de Champagne et Bourgogne. Donc vous voyez ici les limitations en vert.

Ensuite, vous avez une « barrière naturelle » pour nous, qui est l'autoroute A 31, que nous devons traverser. Et une fois traversée, pour nous, c'est une barrière. On évite de la traverser plusieurs fois. Et dernier enjeu qui est très visible pour nous et pour vous aussi, ce sont les éoliennes qui se sont implantées autour de notre canalisation existante. Et nous préférons éviter de nous implanter à côté.

Autre enjeu que nous avons étudié grâce à un bureau d'études environnemental et grâce aux Chambres d'agriculture, ce sont les enjeux agricoles qui sont forts. Vous avez sur votre zone des prairies à fort enjeu pour l'élevage entre autre et pour la production du lait et du fromage AOC Le Langres. Vous avez énormément de forêts et de zones naturelles protégées. Vous avez les Gorges de la Vingeanne juste à l'Ouest d'Aprey. Vous avez la prairie du Haut-du-Sec juste là. Vous avez d'autres zones naturelles comme la Source de la Suisse. Vous regorgez de zones naturelles protégées sur ce territoire. Et enfin, plus industriellement, vous avez aussi des projets de développement autour de l'A 31.

Tous ces enjeux sont pris en compte, sont étudiés, et ils nous ont permis de définir ce premier fuseau d'études. Je vais donc repasser la parole à Monsieur Suisse-Guillaud, qui va vous présenter le planning du projet.

10

## V) Le planning

### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Voilà, ce sont les deux dernières diapositives. Le calendrier indicatif du projet tel qu'on le perçoit aujourd'hui. On est en débat public jusqu'à fin 2013. Comme le Président vous l'a dit tout à l'heure, nous devons répondre à la Commission nationale de débat public aux alentours de mai 2014. Et je pense que c'est à cette occasion-là que nous prendrons ou non la décision de réaliser le projet. Donc on part sur cette hypothèse d'une décision de réalisation positive à juin 2014. Derrière, les procédures et les dispositions s'enchaînent selon cette hypothèse, bien sûr.

De 2014 à fin 2015, ce sont les études complémentaires, c'est le dialogue avec le territoire, c'est la rencontre avec les cultivateurs, c'est la visite systématique des communes, c'est le relevé de chaque document d'urbanisme, les zones de développement, pour que nous évitions tout ceci. Et on se dirigerait, fin 2015, vers l'enquête publique.

Une fois que cette enquête publique est finie, et en supposant évidemment que nous ayons répondu positivement aux remarques et que les remarques du Commissaire enquêteur aient été satisfaites, nous entamons les travaux de repérage archéologique, que l'on appelle le diagnostic archéologique, sur une distance de 200 kilomètres. Cela peut prendre un certain temps, selon les décisions de l'administration et la richesse du sous-sol. Donc on commence par une phase de diagnostic. Si ce diagnostic s'avère positif ou s'il précise un peu des richesses archéologiques, on entreprend des fouilles systématiques.

Pour ne pas interrompre le chantier et qu'il se déroule assez vite, on essaie de beaucoup anticiper cette phase d'archéologie pour débiter réellement les travaux au printemps 2017, une fois qu'il fait un peu meilleur. Et donc nous disposons dans le planning tel que nous le prévoyons aujourd'hui de deux intersaisons de travaux, été et automne 2017 et été et automne 2018, pour une mise en service début 2019 ou fin 2018. Voilà le planning tel qu'il est prévu. Mais, évidemment, cela suppose une réalisation en 2014. Il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas, mais cela n'appartient pas à l'équipe du projet, vous vous en doutez bien.

Je vais terminer en vous rappelant les deux ou trois étapes à venir et en vous remerciant de votre attention, en espérant ne pas avoir été trop long. La concertation et les études ultérieures, c'est vraiment là que l'on passera du fuseau au tracé. On a un fuseau, pour l'instant, de quatre à cinq kilomètres de large. Et on doit aboutir à un tracé qui est le moins mauvais pour le territoire, le meilleur pour le territoire – retenez la définition qui vous convient. Dans notre jargon, on parle du tracé de moindre impact sur tous les plans : sur le plan agricole, sur le plan environnemental, sur le plan humain, sur le plan de la santé, etc. On doit démontrer que nos études – c'est la responsabilité de mes collègues – aboutissent bien au tracé de moindre impact et évidemment que ce tracé a été fait en concertation avec le territoire.

J'ai parlé des décisions. Après, la construction – Régis Dichamp est dans la salle. L'exploitation est assurée par nos équipes. J'ai dit tout à l'heure que Régis Dichamp est le chef de l'équipe locale des secteurs qui surveille et exploite les infrastructures. Donc vous aurez des interlocuteurs locaux. Nous ne nous « carapatoons » pas, comme l'on dit, après la construction. Donc nous serons là. Et vous pourrez soit compter sur nous pour remédier, soit pour nous demander d'améliorer nos pratiques.

Merci de votre attention.

### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci pour cette présentation synthétique. Nous allons passer maintenant à la phase des questions/réponses et de débat.

La présentation du maître d'ouvrage a été, comme je l'ai dit, synthétique. Il n'est donc pas rentré dans tous les détails bien sûr, sinon c'était une présentation qui aurait duré plusieurs heures. Donc sur tous les plans sur lesquels vous vous interrogez, que ce soit sur les raisons de réalisation de ces projets, les impacts que le projet peut avoir dans le domaine agricole, dans le domaine de l'environnement, dans le domaine de l'urbanisme, n'hésitez pas à poser des questions complémentaires pour approfondir les choses. Ces réunions publiques sont là pour cela, pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser. Aucune question n'est superflue.

Sur le plan pratique, deux micros vont circuler dans la salle. Vous levez la main pour prendre la parole. Vous déclinez votre identité, s'il vous plaît, pour que ce soit enregistré et que l'on sache qui a posé cette question. Et la question, ensuite, sera traitée soit par la Commission particulière soit par le maître d'ouvrage. Dernière petite remarque : des photos de la réunion vont être prises, elles pourront être publiées pour accompagner les comptes-rendus du débat public. Si vous avez des objections à être pris en photo et publiés, faites-le nous savoir pour que nous prenions toutes les dispositions nécessaires.

Voilà. J'ouvre maintenant le débat public en vous recommandant de rester dans l'enveloppe de quatre minutes, ce qui permettra au maximum de participants de prendre la parole. Merci.

### Questions de la salle

**Gratienne EDME-CONIL, Chambre d'agriculture de Haute-Marne**

Je suis de la Chambre d'agriculture, mais je suis venue avec trois casquettes, donc je vais me permettre deux questions, si vous le voulez bien.

La première concerne les réseaux, parce que je n'ai pas bien compris pourquoi le gaz coûte plus cher aujourd'hui pour les entreprises du Sud et comment ça allait coûter moins cher après l'investissement. C'est sans doute un souci technique ou peut-être que vous promenez des camions, mais je n'ai pas compris cela. Pourquoi ?

Et ma deuxième question est plus sur le plan agricole et de défense des intérêts agricoles. J'ai peut-être eu une absence, mais je me posais la question – vous avez peut-être répondu dans la présentation – entre le moment où vous déposez les tuyaux et le moment où vous refermez la tranchée. Combien de temps le chantier dure-t-il sur une parcelle ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Le maître d'ouvrage, sur ces deux points ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Il y a un engorgement Nord-Sud. Actuellement, le gaz arrive de manière privilégiée au Nord de la France. Il faut donc pouvoir descendre le gaz en quantité importante. Et la canalisation de 800 millimètres actuelle ne permet pas de descendre tout le gaz. Cela ne veut pas dire qu'il y a des ruptures d'approvisionnement, n'exagérons rien. Mais le fait que les gens veuillent du gaz dans le Sud, il y a beaucoup d'entreprises chimiques dans le Sud, conduit à une demande de gaz qui n'est pas tout à fait satisfaite dans le Sud. Et donc le prix du gaz dans le Sud varie tous les jours, le prix de gros. Et donc on le constate sur le marché du gaz – cela concerne une centaine de très gros industriels qui consomment un tiers du gaz en France. Et donc ce prix du gaz, du fait de la congestion Nord-Sud, l'insuffisance du réseau ne permet pas de passer tout le gaz que l'on souhaite, donc le gaz, dans le Sud, est plus cher que dans le Nord. C'est le marché, c'est la loi de l'offre et de la demande. Donc voilà pour cette réponse.

Sur le sujet agricole, Thierry Lamy va bien évidemment y répondre.

**Thierry LAMY**

Pour la durée du chantier, je ne l'avais effectivement pas précisé, sur une parcelle, on a vu qu'il y avait différentes étapes entre la préparation de la piste, donc les 40 mètres, jusqu'à la remise en état, c'est maximum six mois – c'est plutôt quatre à six mois. Par contre, là où on touche les terres, c'est-à-dire le creusement de la tranchée, c'est assez rapide. On a vu que la tranchée arrivait après la construction de la canalisation. Entre l'ouverture et le remblaiement, on limite ce temps au maximum déjà pour des questions de sécurité. Donc ceci est limité au maximum, et cela dépendra d'où on se situe exactement sur le tracé. Mais sur une parcelle, l'impact est d'à peu près six mois entre le début et la fin du chantier.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Autre question ?

**De la salle**

A quelle distance de l'ancienne canalisation creusez-vous, à peu près ?

**Thierry LAMY**

Aujourd'hui, l'espacement entre deux canalisations dépend de la nature du sol, s'il y a de la roche, s'il y a de la terre, si elle est meuble ou pas, s'il y a du sable, etc. En général, l'espacement entre deux canalisations parallèles est de l'ordre de 10 à 18 mètres, à peu près – c'est un ordre de grandeur. Cela ne peut pas se toucher, c'est sûr. Le minimum, c'est 10, et autour de 18 en général aussi.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je rebondis sur la première question posée par Madame, tout à l'heure, sur le prix du gaz, etc. Je vous signale que nous organisons deux réunions thématiques spécifiques sur l'analyse des raisons – je le dis pour tout le monde – qui conduisent à proposer ces projets et les justifications. Et ces deux réunions se tiennent, l'une, à Dijon le 22 octobre et, l'autre, à Lyon le 23 octobre. Cela permettra de rentrer dans le détail de toutes ces questions, avec la participation d'experts au niveau national, de la Commission de régulation de l'énergie qu'a évoquée Monsieur Suisse-Guillaud plusieurs fois, de la Direction générale de l'énergie et du climat, et d'experts également, des industriels concernés par ce problème de différentiel.

Autre question, s'il vous plaît ?

**De la salle**

Pour arriver à Voisines, sur quelle partie de l'ancienne canalisation passez-vous, sur la droite ou sur la gauche ?

**Ludovic LECCELLIER**

Villiers-lès-Aprey, ici. Aujourd'hui, vous voyez que le fuseau que nous avons dessiné est vraiment autour de Villiers-lès-Aprey, soit à l'Ouest, soit à l'Est. Je ne peux pas vous répondre, ce soir, pour vous dire si la nouvelle canalisation passe à l'Est ou à l'Ouest de votre commune. Vous voyez que l'ancienne passe effectivement à l'Ouest. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre. Toutes nos études ne sont pas encore assez avancées, on ne connaît pas encore tous les enjeux.

**De la salle**

Un coup à droite, un coup à gauche.

**Ludovic LECCELLIER**

C'est pour des questions de sécurité et pour l'exploitation. On évite de croiser plusieurs fois notre canalisation, effectivement. Ce qui est sûr c'est qu'une fois que l'on aura traversé l'autoroute – aujourd'hui, on ne sait pas où exactement – on évitera de la retraverser. Je vous donne un exemple : si on traverse l'autoroute ici, effectivement, à Villiers-lès-Aprey, on sera plutôt à l'Est, mais je ne peux pas vous le confirmer ce soir en tout cas. Désolé.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je rappelle que le débat public se situe très en amont et avant justement les études de détail. Avant que la procédure de débat public n'ait été arrêtée sur le plan législatif, et cela date d'une quinzaine d'années, les projets vous étaient présentés quasiment tout cuits au moment de l'enquête publique. Evidemment, la plupart des gens étaient mécontents car ils découvraient le projet, ils découvraient le tracé et ils découvraient tous les impacts qui étaient liés à ce projet. Et donc le débat public a eu pour objectif de remonter les échanges, l'information du public et les discussions avant la décision. La conséquence c'est qu'effectivement le tracé n'est pas défini, on a simplement un fuseau

d'études. Et le tracé permettra d'intégrer la définition du tracé si la décision de réaliser est prise. Il tiendra compte des observations que le débat public fera remonter. On peut peut-être trouver que l'information est insuffisante parce que finalement le tracé n'est pas défini, mais c'est volontairement que le débat public se situe à cet échelon, pour permettre d'intégrer les observations des uns et des autres.

Autre question ? N'hésitez pas. Toute question est intéressante à poser.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

Moi, c'était surtout la protection du château d'eau, parce qu'aujourd'hui la conduite passe à vingt mètres du château d'eau. Et aucune protection n'est faite dessus.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Je n'ai pas forcément la réponse. Je vais peut-être, si vous me le permettez, donner la parole à notre spécialiste qui connaît. Et Olivier, tu peux peut-être prendre le micro et répondre à Monsieur le Maire sans être trop technique.

**Olivier MOREAU**

Bonsoir. Je m'occupe effectivement des études. Sur ce sujet, c'est vrai qu'il n'y a pas de disposition particulière à prendre en matière de château d'eau. On vous a montré tout à l'heure une présentation qui représentait certaines réserves sur les ERP.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Pouvez-vous préciser, s'il vous plaît ? Tout le monde ne connaît pas les sigles.

**Olivier MOREAU**

Excusez-moi. Les ERP, ce sont les Etablissements Recevant du Public, par exemple une mairie, une école, une salle communale, un supermarché, etc.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

Il y a deux ans, l'ERP a été protégé, parce que l'on a une très grosse église dans le village. Mais le problème c'est que la protection a été arrêtée à 80 mètres du château d'eau. C'est ça qui est dommage.

**Olivier MOREAU**

Je ne connais pas particulièrement l'endroit. Tout dépend aussi de l'année de construction de ce château d'eau par rapport à l'année de construction de la canalisation.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

Il y a deux châteaux d'eau. Il y a un ancien château d'eau qui date de 1937 et un château d'eau qui a été refait dans les années 80. Donc le château d'eau existait à proximité de la conduite.

**Olivier MOREAU**

En tout cas, il y a quand même des dispositions présentes sur nos canalisations en matière de conception.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

Mais là, ce qui a été fait c'est dans le cadre des ERP. S'arrêter à 80 mètres du château d'eau, c'est dommage. Il manquait 80 mètres pour protéger le château d'eau.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Monsieur le Maire, si je peux non pas compléter parce que je ne suis pas spécialiste. Pour tout le monde, on parle de la canalisation existante en 800 millimètres. Et donc, comme elle passait à proximité de l'église de Perrogney, l'administration et nous avons considéré que l'on devait renforcer la protection de cette canalisation. Globalement, on met en place, au-dessus de la canalisation, soit une dalle en béton, soit une dalle en polyéthylène qui permet de circonscrire un incident. Monsieur le Maire a raison : on s'est arrêté 80 mètres avant son château d'eau. On ne peut pas dire le contraire.

La réglementation a considéré qu'un château d'eau n'est pas un endroit qui reçoit du public, même si c'est très important pour la vie des gens de votre commune. Peut-être qu'en dialoguant un peu plus on aurait poussé un peu nos travaux. Honnêtement, on a fait ce que l'on devait faire. Cela a été validé par l'administration. Je conçois que cela ne soit pas totalement satisfaisant.

Sur le plan réglementaire, c'est tout à fait valable. Je conçois qu'un château d'eau, pour vous, cela peut être considéré comme un point important. La réglementation ne dit pas cela. On aurait peut-être pu, je vous le concède, regarder un peu plus. Régis, on va regarder la chose – l'exploitant local. Vous dire que l'on fera des travaux, je ne peux pas m'engager, ce n'est pas de ma responsabilité. Mais au moins, on essaie de vous répondre peut-être un peu plus complètement et peu moins administrativement, parce que je comprends que cela ne soit pas très acceptable comme réponse. La loi est dure, mais c'est la loi.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

J'aurai une seconde question sur les ERP. Aujourd'hui, on a donc l'église et la salle des fêtes qui se trouvent dans le périmètre, parce que la conduite est très proche du village, elle est à peu près à une centaine de mètres. Mais dans le cadre de l'agrandissement de la salle des fêtes, comment cela va-t-il se passer ?

15

**Jean-Yves OLLIVIER**

Peut-être, d'abord, peut-on passer la question à la représentante de la DREAL, vu que ce sont des problèmes de caractère réglementaire, et vous êtes l'interlocutrice sur ce sujet.

**Madame VIGNOT, DREAL**

Je pense que le débat public est là pour ça. Vous aurez l'occasion, en tant que Maire, de faire savoir à GRT que vous avez ce projet d'extension-là, soit maintenant, soit lors de la consultation administrative. Et effectivement, théoriquement, GRT prendra en compte cette extension et fera en sorte que sa nouvelle canalisation soit protégée au même titre que la précédente. Donc ce que l'on peut vous inviter à faire c'est que tous les projets que vous avez effectivement sous le coude, il faut vous rapprocher le plus rapidement possible du transporteur pour qu'il puisse les prendre en compte dans son tracé de moindre impact. Sachant que là aussi on essaie toujours de s'éloigner des enjeux. Les enjeux, c'est tout d'abord la population. Cela peut être aussi, dans certains cas, des zones Natura 2000 ou autre.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Merci. Un complément de GRTgaz ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Je crois simplement que c'est un sujet que Monsieur le Maire a soulevé. Madame Vignot a tout à fait raison. Vous nous ciblez. On va peut-être laisser passer les

élections parce que les uns et les autres ont peut-être d'autres réflexions en cours. Et ensuite, dès que les équipes se remettent en place, en juin, on se revoit et on regarde cela.

**Franck ADAM, Maire de Perrogney-les-Fontaines**

C'est surtout la mise aux normes accessibilité pour les ERP.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Oui, mais convenez que, là, GRTgaz ne peut pas grand-chose pour vous

**Jean-Yves OLLIVIER**

Sur ces problèmes d'urbanisme, pour compléter les questions qui ont été posées, est-ce qu'il y a d'autres approches avant de passer à un autre sujet ? Non ? Tout le monde a eu une réponse satisfaisante, surtout Messieurs les Maires présents dans la salle ?

**Dominique VERCAMBRE, citoyen de Saint-Maur-des-Fossés**

Y a-t-il eu des incidents liés au passage de la canalisation et au parcours du gaz dans ces canalisations ? Ceci est ma première question.

Ma deuxième question : connaît-on les réserves de gaz aujourd'hui dans le monde et sa disponibilité, compte tenu de la géopolitique qui, elle, est très incertaine ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Sur ces questions de fond, d'abord la sécurité, c'est la question qui est sous-jacente dans votre question : les problèmes de sécurité avant d'aborder les questions des ressources gazières.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Oui, Monsieur, il y a des incidents. L'idée est que l'on évite les accidents. Ce que l'on craint le plus sur nos canalisations c'est que des engins de travaux publics viennent travailler au-dessus de nos canalisations et les endommagent. Sinon, la canalisation est enterrée sous un mètre de terre. On la surveille. Les équipes locales passent des robots dans les canalisations, et on les suit tout au long de leur existence. Donc à la moindre déformation, on est au courant, on regarde et, si besoin, on remet en état. Ceci est le travail des exploitants locaux de GRTgaz.

Ce que l'on craint effectivement, et c'est pour cela que l'on a balisé très soigneusement nos canalisations en jaune, c'est que quelqu'un – souvent des petites entreprises ou des gens qui n'ont pas l'habitude – vienne avec une pelle endommager notre canalisation. Et là, naît le danger puisque c'est à ce moment-là qu'il peut y avoir une brèche et donc éventuellement une fuite de gaz et une inflammation. Donc, pour prévenir ce sujet-là, je vous ai répondu oui, il y a un certain risque. D'où les études de risques et d'où les distances notamment pour les établissements recevant du public. Cette canalisation est signalée – vous avez vu les balises jaunes. Les travaux au-dessus de la canalisation doivent être déclarés. Et nos équipes locales, dès que c'est à moins de 50 mètres de la canalisation, vont sur le terrain et on regarde avec elles.

Sur 32 000 kilomètres de canalisations et environ 200 000 travaux déclarés dans cette bande-là, je pense que l'année passée on a eu 13 incidents. Il n'y a pas eu d'incident corporel. Honnêtement, tous les quatre ou cinq ans, il y a une pelleteuse qui a de sérieux ennuis éventuellement avec son conducteur parce que ce sont des travaux qui ne sont pas déclarés ou que l'on ne sait pas. Donc ils ont entrepris des travaux. Les travaux de drainage, à une époque, ont provoqué pas mal d'endommagements sur les

canalisations parce qu'ils avaient des tranchées et ils allaient assez profond. Honnêtement, maintenant, les draineurs connaissent notre métier et on dialogue constamment. Donc voilà sur ce sujet incident. Et je terminerai ce volet-là en disant que c'est la priorité numéro un de GRTgaz. Et donc nous sommes des accros de la sécurité.

Sur les provenances du gaz et sur la géostratégie du gaz, compliqué de faire simple sur ce sujet-là. Actuellement, la France – je le dis de mémoire, mais c'est à peu près cela. Et on aura peut-être une diapositive sur le sujet. Je pense que vous avez le diagramme dans le dossier. Le gaz, actuellement, vient pour 30 % de Norvège. Ensuite, il vient des Pays-Bas pour environ 18 %. Ensuite, il arrive de Russie pour 11 %. Et ensuite d'Algérie pour 10 %. Alors c'est vrai que ces presque 50 % de l'Europe du Nord sont bien sécurisants. Malheureusement pour nous, ces réserves ont tendance à décroître. Et donc il va falloir trouver d'autres sources de gaz. D'où la construction du terminal méthanier. Ce ne sont pas pour autant des pays beaucoup plus stables (le Nigeria, le Qatar, l'Égypte) qui ont des volumes de gaz à exporter par bateau, parce que l'on ne pourra pas tirer une canalisation entre le Nigeria et la France. Donc cela viendra par bateau. Et le terminal méthanier de Fos-sur-Mer est assez dimensionné à cette fin.

L'administration, la Commission de régulation de l'énergie, les pouvoirs publics nous demandent. La Commission européenne, c'est vrai aussi pour tous les gaziers européens. Donc on connecte le réseau. Par hypothèse, il faut que le réseau puisse supporter ou puisse être dimensionné pour permettre la perte d'une source de gaz. Admettons, et ce n'est pas qu'une hypothèse, que la Russie coupe la route du gaz. Vous vous souvenez, en 2009, ils avaient coupé la route du gaz à cause d'un différend avec l'Ukraine. Les Français avaient pu faire face assez facilement, d'abord parce que notre approvisionnement est assez diversifié. Donc il faut absolument garder ces sources d'approvisionnement. Mais surtout on n'était pas trop dépendant de ce gaz russe, on a pu se fournir ailleurs, on a pu se connecter avec les Hollandais notamment, utiliser d'autres sources, les méthaniers aussi. Cela n'a pas été le cas de l'Allemagne qui a dû faire face à des arrêts puisque le gaz russe c'est 60 % de la part du gaz en Allemagne. Donc on évite d'être trop dépendant de cela. Je crois, malheureusement, vous avez raison, mais c'est vrai pour le pétrole, c'est vrai pour le gaz, c'est vrai peut-être pour l'uranium. Toutes ces sources d'énergies, primaires ou secondaires, sont dans des pays instables. Donc la réponse n'est sans doute pas de faire le gendarme – la France ne le peut plus d'ailleurs -, mais c'est sans doute de diversifier ces approvisionnements.

Actuellement, on peut parler de réserves trouvées ou prouvées. On sait qu'actuellement, pour du gaz classique tel que celui que vous consommez actuellement, gaz naturel, on a en gros de l'ordre de 70 ans de réserve. Tout cela à consommation constante. Ce sont des sujets qui sont très débattus sur Internet, et il y a à peu près tout et son contraire. C'est un sujet assez difficile. La responsabilité de GRTgaz est de mettre à disposition un réseau qui permet de transiter du gaz dans tous les sens. C'est cela sa responsabilité. L'Europe nous a demandé la diagonale Nord-Sud, subventionnée à ses extrémités par l'Europe, je n'en ai pas parlé, mais notamment Eridan et Hauts de France, parce que c'est le démarrage d'une grande infrastructure de connexion. Donc cela permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement qui est un sujet absolument constant des acheteurs de gaz. Ce n'est pas tout à fait notre métier, mais c'est plutôt de mettre les tuyaux à disposition avec l'outil industriel qui va bien pour dire que s'il y a une source de gaz qui n'est plus là le réseau répond. Voilà. J'espère avoir été à peu près clair sur ce sujet.

### **Jean-Yves OLLIVIER**

Je complète mon information concernant les réunions à Dijon et Lyon les 22 et 23 octobre, qui vont aborder ces questions de fond sur la justification de ces projets dans un marché du gaz. La réunion de Lyon, compte tenu de l'intérêt que nous y

voyons, sera retranscrite en direct sur notre site Web. Donc tout le monde ne pourra pas participer aux réunions de Lyon et Dijon, mais si vous êtes intéressés, en vous connectant sur notre site, le 23 octobre, vous serez en direct sur notre réunion de débat public thématique de Lyon.

Autre question ?

**Jean-Pierre CARDINAL**

Je suis Président de l'Office de tourisme à Langres et, autre casquette, Vice-président du Conseil économique et social du projet de parc.

En tant qu'Office du tourisme, on est bien sûr inquiet pour les sites, mais vous les avez notés. Je me permets de rappeler les sites principaux qui sont : les sites de la Vingeanne, les Gorges de la Vingeanne. Il faut se rappeler qu'il y a 30 ans, à la construction de l'autoroute, il y a une boucle qui a été faite pour les éviter, puisqu'elle devait être comblée dans le premier projet. Donc si l'autoroute a fait l'effort de le contourner, et on le voit nettement quand on regarde la carte, essayons de le respecter là.

Les autres sites sont, entre autres, les sources de la Suize et, au-dessous des Gorges de la Vingeanne, les pelouses sèches qui sont tout à fait intéressantes.

J'ai bien noté que vous aviez pris en considération le projet de parc, et c'est quand même un des projets structurants pour notre territoire pour les 20 ou 30 ans à venir. Donc il est absolument indispensable de bien tenir compte de ce projet de parc.

C'est vrai que dans sa limite Est actuellement, c'est plutôt l'autoroute qui fait sa « limite ». C'est encore l'objet de débats, puisque le projet du parc n'est encore qu'au stade de projet, les études ne sont pas terminées, c'est un projet de longue haleine. Ce sont bien sûr des éléments à prendre en compte.

Et dernier petit sujet que je voudrais prendre en compte, c'est que je dirige un bureau d'études, et l'expérience a montré qu'à ce titre-là on est des fois un peu oublié. J'ai l'exemple quand l'autoroute a été construite, les gens ont répondu à l'appel d'offres pour les études. Les cabinets qui avaient été retenus travaillaient déjà un mois avant la réponse des appels d'offres.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Une remarque avant de passer la parole au maître d'ouvrage. Je pense que les points que vous avez évoqués méritent un cahier d'acteurs pour bien poser justement les points sensibles, les sujets sensibles et les zones sensibles que vous avez évoqués et prendre rang sur ces problèmes-là dans le cadre du débat public. Donc je vous invite à monter un cahier d'acteurs. Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet pour pouvoir monter ce cahier d'acteurs qui est un quatre-pages et qui est ensuite publié et distribué par la CPDP et inscrit dans le cadre des dossiers du débat public.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Monsieur le Président, vous avez énuméré les enjeux naturels du secteur. On les a déjà repérés, mais on va continuer à travailler avec aussi les conservatoires des espaces naturels, le projet de parc. Nous avons pris contact avec le projet de parc. Nous les avons rencontrés. Ils ont visité nos installations – le Président et ses collaborateurs. Donc on a bien ciblé ce sujet-là et on a bien envie de faire quelque chose de construit dans le temps avec eux. Vous avez vu que le fuseau que vous a présenté Ludovic tout à l'heure restait plutôt de l'autre côté de l'autoroute, et on restait en bordure Est du projet de parc.

Ce sont des choses que l'on a bien en tête et qu'en 2014, après la phase de débat public, on viendra vous voir – quand je dis « on », ce sont les équipes techniques. Voisines sera dans le parc. C'est un établissement industriel, on a intérêt à bien se comporter vis-à-vis du parc et que le parc puisse montrer qu'il est un plus pour un outil industriel, puisqu'il existe. Je crois qu'avec le Président du parc on était tombé assez d'accord sur ce constat. Donc on va cheminer avec vous, et on verra comment on peut aboutir au meilleur projet possible concernant cet aspect.

Sur le bureau d'études, je laisse APRR gérer ses marchés. C'est un sujet difficile parce que c'est un assez gros chantier, et les retombées économiques locales nous importent tout en gardant l'unité, l'unicité. Après, on travaille assez souvent avec les Chambres de commerce, avec les gens comme ça. Très en amont, on vient présenter les entreprises de tête qui ont reçu les marchés principaux, les marchés de pose – il y a cinq ou six entreprises en Europe sur ce genre de diamètre. C'est assez vite fait. Par contre, on vient présenter au territoire ces gens-là, et on les incite, y compris, Thierry Lamy l'a dit tout à l'heure, dès l'appel d'offres, à inclure une dimension territoriale dans l'Europe.

### **Jean-Yves OLLIVIER**

Autre question ? Si vous n'avez plus de questions aujourd'hui à cet instant précis, nous vous rappelons que vous avez des cartons qui sont distribués à l'entrée, sur lesquels vous pouvez nous adresser des questions. Nous communiquerons ces questions au maître d'ouvrage, et elles seront transcrites ensuite sur le site Internet quelques jours après. A la sortie de cette réunion, vous n'êtes pas sortis du débat public, vous avez encore largement des possibilités de vous exprimer : cahier d'acteurs lorsqu'il s'agit de dossiers plus conséquents et que vous souhaitez prendre rang sur certains sujets sensibles (environnement ou autre), questions précises transmises par ces petits bordereaux, voire directement mises sur le site Internet.

Plus aucune question ? Vous n'avez pas de regret d'arrêter ici le jeu des questions/réponses ?

Je vous remercie de cette large participation, des questions intéressantes et tout à fait argumentées que vous nous avez posées. Le débat public continue, comme je vous l'ai dit, jusqu'à la fin du mois de décembre. Nous sommes prêts à répondre à de nouvelles questions qui nous seraient communiquées par écrit. Je vous remercie et vous rappelle l'existence d'une collation à la sortie pour vous remercier de votre participation.